

BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR 2025 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

“

Surveillance de la qualité de l'air :
des obligations renforcées, mais un enjeu
sanitaire toujours majeur.

”

Le bilan 2025 confirme que la qualité de l'air ne peut plus être vue à travers un prisme unique. Selon les polluants observés, les référentiels retenus et les enjeux considérés, les réalités sont contrastées.

Depuis vingt ans, les concentrations des principaux polluants réglementés ont globalement diminué en Auvergne-Rhône-Alpes et les normes européennes actuellement en vigueur sont désormais presque partout respectées. Mais les recommandations sanitaires de l'Organisation Mondiale de la Santé restent largement dépassées pour les particules fines, et l'ozone ne montre pas de nette amélioration compte tenu de l'effet du changement climatique. De nouveaux polluants émergents interrogent la capacité des dispositifs de surveillance existants à couvrir l'ensemble des enjeux.

En 2025, en Auvergne-Rhône-Alpes, près de 7,9 millions d'habitants demeurent exposés à des niveaux de PM_{2,5} supérieurs aux seuils OMS. La pollution de l'air reste ainsi un enjeu sanitaire, social et économique majeur, avec des impacts qui touchent inégalement les territoires et les populations.

L'entrée en vigueur progressive de la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air marque une inflexion importante : elle rapproche les normes réglementaires des connaissances sanitaires actuelles et va transformer la manière d'évaluer la qualité de l'air.

Dans ce contexte, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes poursuit sa mission : comprendre, anticiper et accompagner l'action publique face à des enjeux désormais au croisement de la santé, du climat, de l'énergie et de la qualité de vie.

SOMMAIRE



1

BILAN RÉGLEMENTAIRE ET SANITAIRE 2025

**Contexte météorologique :
une année chaude et ensoleillée,
favorable à l'ozone et à la
stagnation des particules.**

L'année 2025 figure parmi les années les plus chaudes jamais enregistrées en France, avec un ensoleillement excédentaire d'environ 10 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Deux vagues de chaleur ont marqué l'été et, pour la sixième année consécutive, l'hiver a été plus chaud que la normale.

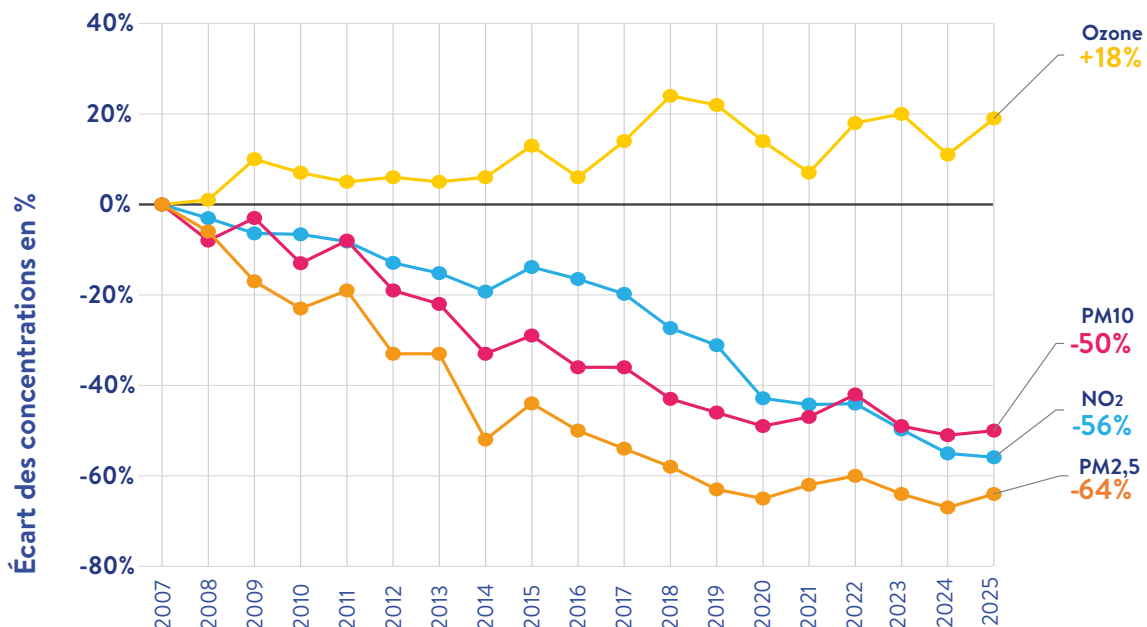
L'ensemble de ces conditions météorologiques a favorisé la formation d'ozone et limité la dispersion des polluants.

Un événement exceptionnel est également à noter : entre le 10 et le 14 juin, les gigantesques feux de forêt au Canada ont transporté jusqu'en Auvergne-Rhône-Alpes des particules et des Composés Organiques Volatils (COV), précurseurs d'ozone, impactant temporairement la qualité de l'air régionale.

LES CONCENTRATIONS : 20 ANS DE PROGRÈS CONFIRMÉS, MAIS LA DYNAMIQUE MARQUE LE PAS

Depuis 2007, les concentrations des principaux polluants réglementés ont fortement diminué en Auvergne-Rhône-Alpes, notamment pour le dioxyde d'azote. Mais ces trois dernières années, la tendance est à la stabilisation, notamment pour les particules. Les niveaux d'ozone ne montrent pas de nette amélioration, en raison notamment du changement climatique.

**Évolution long terme des concentrations de polluants réglementés :
écart relatif par rapport à 2007 des moyennes annuelles aux stations de mesure en Auvergne-Rhône-Alpes**



Les variations de concentrations enregistrées depuis 2007

NO₂ -56%

Baisse régulière d'environ 1 µg/m³ par an sur l'ensemble du réseau. La station de Lyon Périphérique, dernier point en dépassement en 2023, affiche désormais 40 µg/m³ pour la deuxième année consécutive.

PM_{2,5} -64%

Stagnation depuis trois ans, à l'image des PM₁₀. Un quart des mesures affiche désormais une moyenne annuelle de 10 µg/m³, niveau très proche de la future valeur limite 2030.

PM₁₀ -50%

Stagnation des concentrations depuis 2019 malgré des émissions en baisse. La moyenne annuelle régionale est néanmoins deux fois inférieure à ce qu'elle était au début des mesures.

O₃ +18%

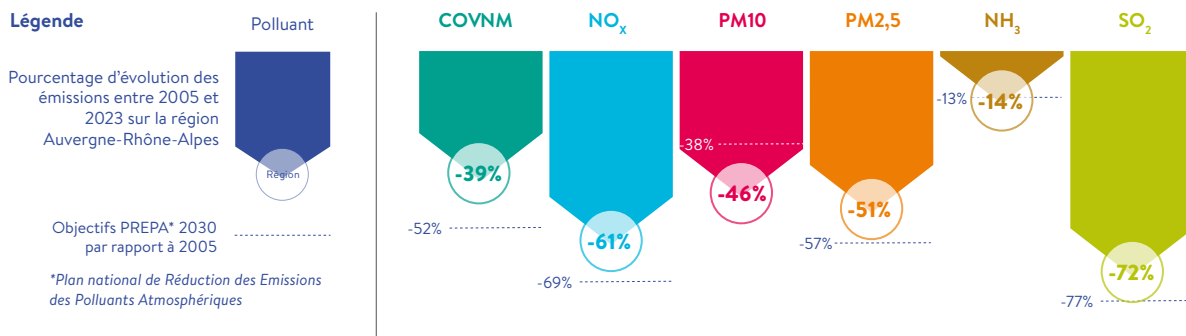
Seul polluant en augmentation structurelle depuis 2007. Fortement dépendant des conditions météorologiques, la tendance de fond reste à la hausse, en lien avec le changement climatique.



LES ÉMISSIONS À LA SOURCE : DES BAISSES DANS TOUS LES SECTEURS, DES EFFORTS À POURSUIVRE

Les données d'émissions portent sur l'année 2023, dernier inventaire consolidé des émissions disponible pour la région. Depuis 2005, les émissions de tous les polluants réglementés ont diminué en Auvergne-Rhône-Alpes. Les particules PM10 et l'ammoniac (NH₃) atteignent déjà leurs objectifs PREPA* 2030, tandis que d'autres polluants nécessitent encore des efforts.

Réduction des émissions de polluants atmosphériques entre 2005 et 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes et objectifs PREPA 2030

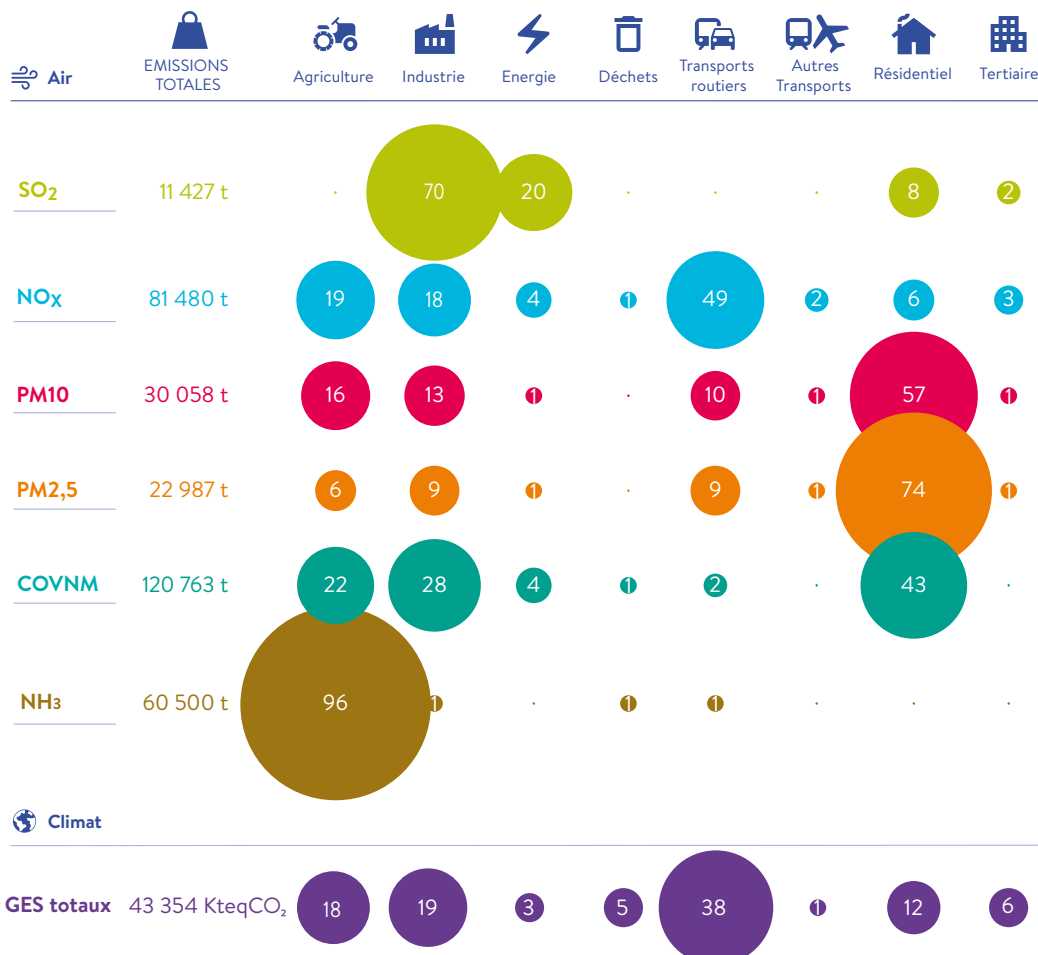


source : Inventaire régional Atmo Auvergne-Rhône-Alpes v2025

Les contributions des différents secteurs d'activité restent stables :

- Le transport routier reste le principal émetteur d'oxydes d'azote NO_x (49 %).
- Le chauffage résidentiel au bois demeure la principale source de Particules PM2,5 (74 %).
- L'agriculture représente 96 % des émissions d'ammoniac (NH₃).

Contribution des différentes activités aux émissions polluantes en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 (en %)

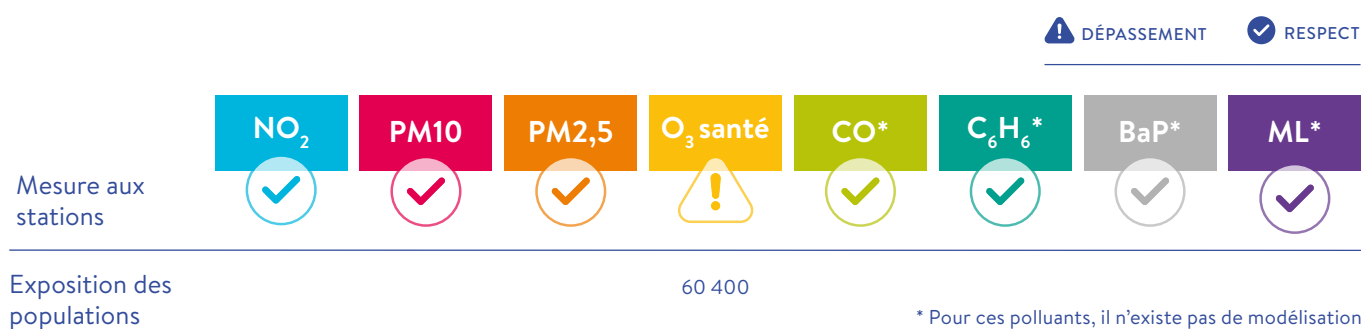


DÉPASSEMENTS RÉGLEMENTAIRES 2025 : L'OZONE RESTE LE SEUL POLLUANT CONCERNÉ

Les mesures réglementaires de concentration de polluants dans l'air réalisées dans les stations d'Atmo en Auvergne-Rhône-Alpes montrent peu de dépassements en 2025.

- L'**ozone (O₃)** est le seul polluant à l'origine de dépassements réglementaires. Tous les autres polluants réglementés respectent les valeurs limites actuellement en vigueur.
- Le **dioxyde d'azote (NO₂)** poursuit sa baisse, avec une concentration stabilisée à 40 µg/m³ sur le site de Lyon Périphérique.
- Aucun dépassement réglementaire n'est observé pour les **particules PM10 et PM2,5**, même si les concentrations restent largement supérieures aux recommandations de l'OMS.
- À Passy, le **benzo(a)pyrène B(a)P** atteint la valeur cible réglementaire sans toutefois la dépasser, dans un contexte marqué par le chauffage au bois en vallée alpine et la présence d'activités industrielles.

Dépassements réglementaires 2025 en région pour les principaux polluants

















source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes





En 2025, l'ozone est le seul polluant à l'origine de dépassements réglementaires en Auvergne-Rhône-Alpes, pour la protection de la santé humaine mais également celle des écosystèmes.

En 2025, cinq mesures d’ozone présentent un dépassement de la valeur cible pour la santé, et une seule mesure dépasse la valeur cible pour la végétation, dans un contexte météorologique particulièrement favorable à sa formation.

Ozone : liste des stations de mesure en dépassement ou proches des valeurs réglementaires en 2025

Station de mesure	Valeur Cible	
	Santé	Végétation
Ternay (69)		
Les Roches-de-Condrieu (38)		
La Talaudière (42)		
Valence Périurbaine Sud (26)		
Sablons (38)		
Grésivaudan Périurbaine (38)		
Roussillon (38)		

Légende

-  Valeur dépassée
-  Valeur non dépassée
-  Valeur proche du dépassement
-  Non concerné

source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Sud lyonnais, vallée du Rhône et Saint-Etienne : les secteurs les plus sensibles à l’ozone

L’ozone reste particulièrement présent dans le Sud lyonnais et le nord de la vallée du Rhône. Ce secteur demeure le plus sensible, aussi bien au regard de la valeur cible pour la protection de la santé que de celle relative à la protection de la végétation.

Les zones périurbaines de Saint-Étienne et Valence restent également concernées par l’ozone, avec des profils différents.

- Autour de Saint-Etienne, les dépassements relèvent davantage des enjeux de protection de la santé, traduisant plutôt une dynamique de pics.
- Dans le secteur Valentinois, les niveaux concernent davantage la végétation ce qui renvoie à des niveaux moyens non négligeables mais constants.

Un dépassement réglementaire de la valeur cible Santé est également attesté dans la **zone périurbaine de Grenoble et sur Roussillon.**

La valeur cible étant normalement évaluée sur trois années, l’absence de mesures en 2024 conduit ici à un calcul reposant uniquement sur deux années disponibles, toutes deux particulièrement marquées par l’ozone. Si l’année 2024 avait pu être intégrée au calcul, il est très probable que les dépassements n’auraient pas été constatés.

NB : La surveillance relative à la protection de la végétation concerne uniquement les territoires périurbains et ruraux : il n’est donc pas permis de calculer une statistique végétation pour Roussillon.

Un **Plan Régional Ozone** volontaire est impulsé par la Préfecture de région depuis 5 ans. Pionnier à l’échelle nationale, ce plan vise à réduire les émissions de polluants précurseurs de l’ozone, notamment les COV et NOx, et à renforcer les connaissances sur ce polluant fortement influencé par le changement climatique.

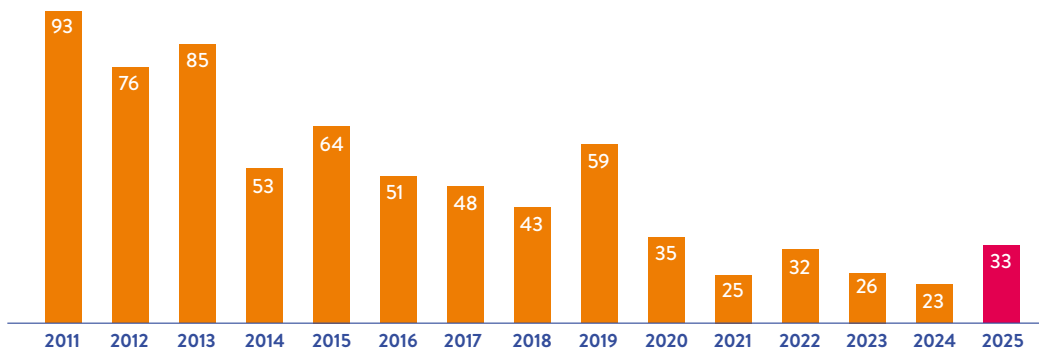
JOURS DE VIGILANCE POLLUTION : 33 JOURS EN 2025, EN HAUSSE

Avec 33 jours de vigilance pollution, l'année 2025 marque une hausse par rapport à 2024, dans un contexte météorologique plus favorable aux épisodes de pollution.

Les particules fines ont dominé les épisodes hivernaux et printaniers, notamment lors des épisodes de poussières sahariennes, tandis que l'ozone a fortement progressé durant l'été sous l'effet des fortes chaleurs.

La tendance de fond reste néanmoins à la baisse depuis 2011.

Évolution du nombre de jours d'activation d'une vigilance de 2011 à 2025



source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

EXPOSITION DES POPULATIONS : LE FOSSÉ ENTRE RÉGLEMENTATION ET PROTECTION SANITAIRE

La modélisation réalisée par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes sur les données 2025 permet d'évaluer l'exposition de la population aux seuils sanitaires, polluant par polluant et département par département.

Exposition des populations au seuil OMS

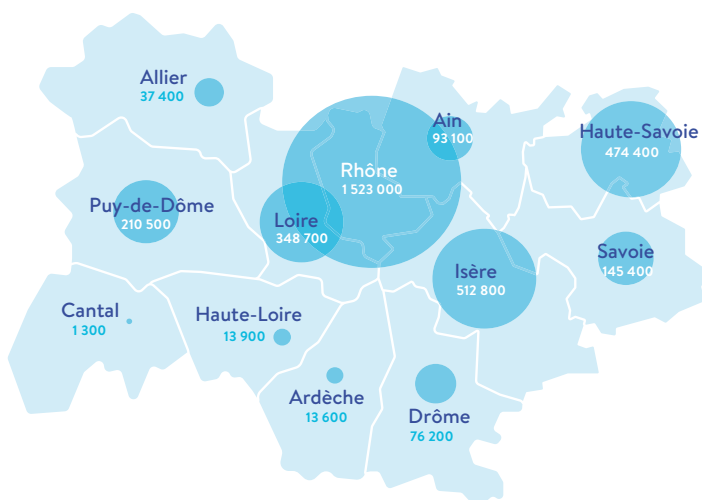
NO₂

Au-dessus de la Valeur guide annuelle OMS
10 µg/m³

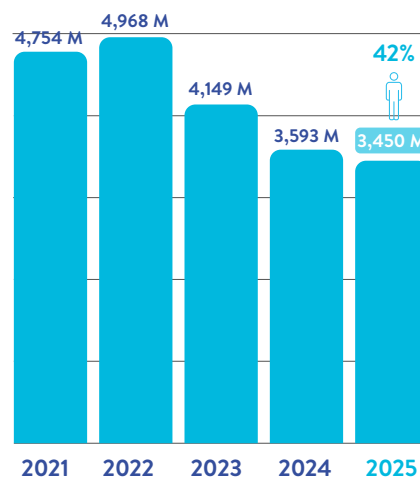
En 2025, 3,45 millions d'habitants (soit 42% de la population régionale) sont exposés à des concentrations de NO₂ supérieures au seuil OMS annuel de 10 µg/m³.

Ce chiffre, en baisse régulière depuis 2022 (4,97 millions), reflète notamment les progrès sur les émissions du transport routier, mais reste considérable.

Exposition départementale



Exposition régionale



source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

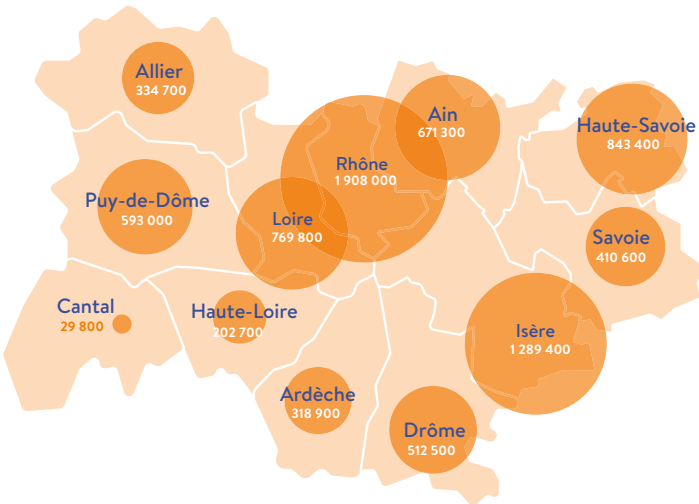
Exposition des populations au seuil OMS

PM_{2,5} Au-dessus de la Valeur guide annuelle OMS
5 µg/m³

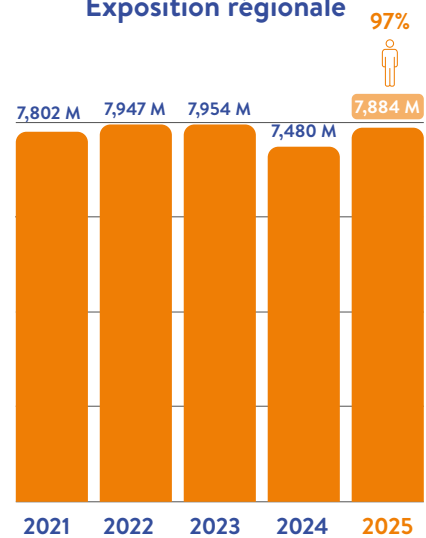
Pour les particules fines PM_{2,5}, la situation est structurellement préoccupante : en 2025, 7,88 millions d'habitants (soit 97% de la population régionale) sont exposés à des concentrations de PM_{2,5} supérieures au seuil OMS annuel de 5 µg/m³.

Ce chiffre est stable depuis 2021, traduisant la stagnation des concentrations de PM_{2,5}.

Exposition départementale



Exposition régionale



source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Exposition des populations à la réglementation en vigueur

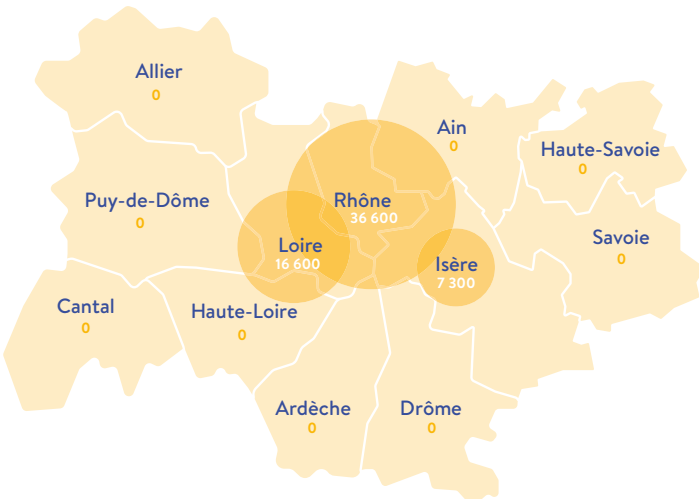
O₃ Au-dessus de la Valeur Cible Santé
25 jours avec max 8h > 120 µg/m³ moyenné sur 3 ans

Pour l'ozone, la recommandation OMS, fixée à 100 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 à 4 jours par an, est dépassée pour l'ensemble de la population régionale.

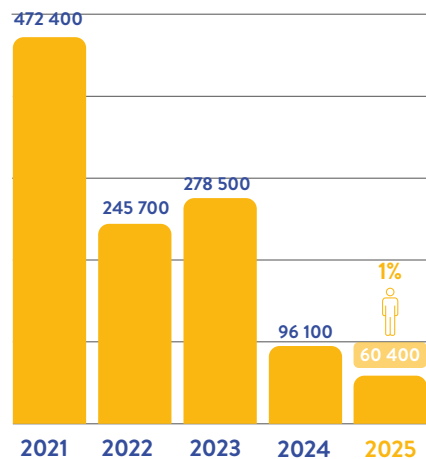
Selon l'indicateur réglementaire en vigueur, représenté sur la carte ci-dessus, soit 120 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 25 jours par an, en moyenne sur 3 ans, l'exposition de la population varie fortement selon les conditions météorologiques et reste concentrée sur certains territoires.

Ce constat confirme que l'ozone demeure un enjeu sanitaire de fond, y compris lorsque les dépassements réglementaires concernent une part plus limitée de la population.

Exposition départementale



Exposition régionale



source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Consulter les cartes réglementaires 2025 :
<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/carte/exposition-la-pollution-atmospherique-en-2025>
Les statistiques annuelles réglementaires par stations, depuis 2010, par département :
<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/dataviz/statistiques-annuelles-reglementaires>



2

LA NOUVELLE DIRECTIVE EUROPÉENNE 2024 : UN TOURNANT RÉGLEMENTAIRE ET SANITAIRE

Publiée en novembre 2024 et en cours de transposition en droit français, la directive européenne UE 2024/2881 relative à la qualité de l'air ambiant fixe des valeurs limites plus ambitieuses pour 2030, davantage alignées sur les recommandations de l'OMS. Ce changement de référentiel va transformer en profondeur la façon dont les territoires évaluent et communiquent sur la qualité de l'air. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes décrypte ce que cette évolution change concrètement pour notre région.

Une réglementation européenne plus exigeante et progressive

La directive européenne 2024 s'applique de manière progressive. La réglementation en 2025 et 2026 est modifiée à la marge par rapport aux anciennes directives (certains métaux lourds et le benzo(a)pyrène (BaP) font déjà l'objet de nouvelles valeurs). L'année 2027 constituera la première année d'évaluation selon les valeurs à respecter en 2030, sauf pour l'ozone dont la nouvelle valeur cible ne s'appliquera qu'à partir de 2030. La France dispose de deux ans pour transposer la directive en droit national, soit jusqu'en décembre 2026.



Quels seuils s'appliquent de 2025 à 2030 ?

Consultez notre tableau de référence sur

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/indices-et-normes> > Normes européennes



LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À RETENIR :

1 Des seuils plus stricts et de nouveaux polluants sous surveillance

- Les **valeurs limites annuelles** sont **divisées** par 2,5 pour les PM_{2,5} passant de 25 à 10 µg/m³, et par 2 pour les PM₁₀ et le NO₂, passant de 40 à 20 µg/m³, d'ici 2030.
- De **nouvelles valeurs journalières contraignantes** font leur apparition pour le NO₂ et les PM_{2,5}, polluants qui n'en disposaient pas jusqu'alors.
- Pour **l'ozone**, la valeur cible pour la santé reste fixée à 120 µg/m³ mais le nombre de jours de dépassement autorisés est réduit de 25 à 18 jours par an, un durcissement qui s'applique à partir du 1er janvier 2030. Un objectif à long terme de 100 µg/m³ (aligné sur l'OMS) est par ailleurs fixé à l'horizon 2050.
- De **nouveaux polluants et indicateurs sanitaires** entrent dans le champ de surveillance : particules ultrafines (PUF), liste étendue des COV précurseurs de l'ozone, ammoniac, potentiel oxydant, retombées atmosphériques. Sans seuils réglementaires à ce stade, ils feront l'objet d'une exploration à l'échelle européenne via des supersites de mesure. Deux supersites ont été retenus sur le territoire régional, représentant les deux typologies définies, et seront opérés par Atmo : à Grenoble (typologie urbaine) et dans le Sud de la Drôme (typologie rurale), en raison notamment de la profondeur de leurs séries de mesures et de leurs nombreux équipements.
- Les **pesticides**, pourtant identifiés comme polluants d'intérêt national en France, restent exclus du texte européen.

2 Une surveillance et une information renforcées

- Le **dispositif de mesure** est en cours de restructuration pour une mise en œuvre début 2027 afin de répondre aux nouveaux critères de surveillance, avec un recours accru à la modélisation pour identifier les zones de dépassement en tout point du territoire.
- La **gestion des épisodes de pollution** devrait également être revue : les PM_{2,5} devraient être intégrées dans les dispositifs d'alerte, pour les PM₁₀ et le NO₂ des seuils d'information et d'alerte plus contraignants devraient être mis en place.
- L'**information du public** sera renforcée par une harmonisation avec l'indice européen de qualité de l'air et la mise à disposition d'une prévision heure par heure, une fonctionnalité déjà effective en région Auvergne-Rhône-Alpes.

3 De nouveaux droits pour les citoyens, une responsabilité accrue pour les États

- La directive ouvre un **droit facilité pour les citoyens d'accéder à la justice** et d'obtenir une indemnisation pour les préjudices sanitaires subis en cas de non-respect des normes de qualité de l'air. Cette disposition, inscrite dans le droit européen de l'environnement, crée une responsabilité juridique directe pour les États membres, un enjeu considérable pour la France.
- Si les niveaux de pollution dépassent les nouvelles normes, les États membres sont tenus d'établir des **feuilles de route sur la qualité de l'air** avant 2030 pour garantir la conformité. Les normes seront par ailleurs réexaminées à la lumière des dernières données scientifiques d'ici fin 2030, puis tous les cinq ans.

SI LES FUTURS SEUILS S'APPLIQUAIENT DÈS AUJOURD'HUI AUX DONNÉES 2025

Pour mesurer concrètement l'impact du changement de référentiel, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a projeté les valeurs limites de la Directive, applicables à partir de 2027, sur les données de mesure de l'année 2025. Cet exercice ne préjuge pas de la situation qui prévaudra effectivement en 2030, et au lieu de qui dépendra notamment des politiques de réduction des émissions mises en œuvre d'ici là, des conditions météorologiques et des évolutions technologiques. Il permet en revanche d'**identifier dès maintenant les territoires et les polluants qui appellent une vigilance particulière.**

À l'échelle de la population régionale, le changement de référentiel transforme radicalement le tableau des dépassements.

LES SITES DE MESURE QUI APPELLENT UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE DÈS AUJOURD'HUI

La réglementation prévoit des valeurs limites et des valeurs cibles. Les valeurs limites sont les valeurs les plus contraignantes et peuvent générer des contentieux. L'analyse station par station révèle ainsi les **points de tension principaux sur le territoire à partir des données 2025.**

Dépassements théoriques avec les valeurs 2030 appliquées à 2025



	Valeur Limite	
	Annuelle 2030	Journalière 2030
NO₂	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lyon Périphérique (69) ■ St Etienne Bd Urbain (42) ■ A7 Sud Lyonnais (69) ■ Lyon Trafic Jaurès (69) ■ Rocade Sud Eybens (38) ■ Grenoble Boulevards (38) ■ Edouard Michelin (63) ■ A7 Salaise Ouest (38) ■ Annecy Rocade (74) ■ Bossons (74) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lyon Périphérique (69) ■ St Etienne Bd Urbain (42)
PM10	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lyon Périphérique (69) ■ A7 Sud Lyonnais (69) ■ Rocade Sud Eybens (38) 	
PM2,5	<ul style="list-style-type: none"> ★ Lyon Centre (69) ★ Saint-Martin-d'Hères (38) ★ Passy (74) ★ Romans/Isère (26) ■ A7 Sud Lyonnais (69) 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Lyon Centre (69) ★ Saint-Martin-d'Hères (38) ★ Passy (74) ★ Romans/Isère (26) ★ Gerland (69) ★ Grenoble Les Frênes (38) ★ Grésivaudan Périurbaine (38) ★ Gaillard (74) ★ Annemasse (74) ★ Valence Urbain Centre (26)

Environnement de la station : ■ Trafic ★ Fond

L'analyse station par station dessine une géographie contrastée des défis à relever d'ici 2030.

Pour le **NO₂**, seules les mesures sous influence trafic pourraient être concernées par des dépassements réglementaires sur une majorité du territoire, la valeur limite annuelle ($20 \mu\text{g}/\text{m}^3$) représentant un enjeu plus significatif que la valeur limite journalière.

Sur les **PM10**, l'impact de la réglementation 2030 est plus limité : seule la valeur limite annuelle serait dépassée, et uniquement sur les sites trafic de Lyon et de Grenoble.

Quant aux **PM2,5**, c'est la valeur limite journalière qui pourrait se révéler problématique à l'avenir et qui concernerait la majorité des territoires de l'ex-région Rhône-Alpes. A la différence du NO₂ et des PM10, les dépassements concerneraient exclusivement des sites de fond, en lien avec la source chauffage, à l'exception du site A7 sud-lyonnais. Le territoire auvergnat serait préservé.

UN CHANGEMENT DE CAP QUI APPELLE UNE MOBILISATION COLLECTIVE

Avec l'introduction de ces nouveaux seuils réglementaires, des territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes pourraient être de nouveau en dépassement, ce qui nécessite d'anticiper cette réglementation en menant des politiques publiques plus ambitieuses en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes reste un acteur central dans cet accompagnement : surveillance, modélisation, information des citoyens et des décideurs, évaluation de l'efficacité des politiques publiques.

Exposition des populations : Entre conformité réglementaire et ambition sanitaire

Exposition de la population aux seuils de qualité de l'air en 2025 en Auvergne-Rhône-Alpes - comparaison des trois référentiels : réglementation actuelle, directive 2024, seuils OMS

Ce tableau résume l'enjeu des prochaines années pour les élus et les acteurs du territoire avec deux objectifs en ligne de mire : la nouvelle conformité réglementaire et l'ambition sanitaire.

Exemple de lecture : « 8 % de la population régionale est exposée à des pics journaliers de PM2,5 supérieurs à la future valeur limite européenne applicable en 2027. »

Exposition de la population régionale aux seuils de qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes 2025

Polluant / Indicateur	Valeur limite 2026	Valeur limite 2027-2030	Seuil OMS 2021
NO₂			
Moyenne annuelle	< 1 %	1 % (zones trafic)	42 %
Nb de jours de dépassement	–	< 1 %	–
PM10			
Moyenne annuelle	< 1 %	< 1 %	16 %
Nb de jours de dépassement	< 1 %	< 1 %	12 %
PM2,5			
Moyenne annuelle	< 1 %	4 %	97 %
Nb de jours de dépassement	–	8 %	100 %
Ozone (O₃)			
Valeur cible Santé : Nb de jours de dépassement	1 %	12 %	100 %

Source : Modélisation Atmo Auvergne-Rhône-Alpes 2026 (données 2025) | Directive UE 2024/2881 |

Légende

- < 1 % Conforme à la valeur limite 2026
- Exposition élevée aux valeurs réglementaires 2027 - 2030
- Exposition élevée au regard des seuils de référence OMS
- – pas de valeur pour cet indicateur dans ce référentiel

Les leviers d'action sont connus : des réponses à construire à toutes les échelles

- Réduire l'exposition au trafic routier en repensant les mobilités, les flux logistiques et l'aménagement urbain,
- Accélérer la rénovation énergétique et le remplacement des équipements de chauffage au bois les plus émissifs,
- Accompagner les transitions agricoles afin de limiter les émissions d'ammoniac et de particules,
- Adapter les villes au changement climatique en développant les espaces végétalisés et en limitant les îlots de chaleur favorables à l'ozone,
- Mieux prendre en compte les inégalités environnementales et les populations les plus exposées,
- Renforcer la surveillance et la connaissance des polluants émergents et des nuisances du quotidien,
- Accompagner la transition du monde économique vers des procédés moins émissifs.



Pour découvrir les actions mises en œuvre sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, rendez-vous sur Air Attitude : <https://airattitude.fr/>



3

AU-DELÀ DE LA RÉGLEMENTATION : UNE SURVEILLANCE QUI S'ÉLARGIT POUR ANTICIPER LES ENJEUX DE DEMAIN

La qualité de l'air ne se résume pas aux seuls polluants réglementés. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes investit depuis plusieurs années dans la surveillance de pollutions émergentes.

Ce focus sur quelques travaux représentatifs illustre l'étendue de la mission d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, au-delà du cadre réglementaire. Menés en lien avec la recherche scientifique et les attentes sociétales croissantes, ces travaux permettent d'anticiper les futures évolutions réglementaires et d'informer dès aujourd'hui les décideurs et les citoyens.

PESTICIDES DANS L'AIR : 20 ANS DE SURVEILLANCE, UN OUTIL NATIONAL INÉDIT

Bien que les pesticides soient identifiés comme Polluants d'Intérêt National selon l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), aucune valeur réglementaire n'encadre aujourd'hui leur présence dans l'air. Pourtant, certaines substances se volatilisent et se retrouvent dans l'air ambiant, parfois à des dizaines de kilomètres des zones d'épandage.

Atmo surveille les pesticides depuis les années 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes : **26 zones** investiguées, couvrant des zones de cultures de céréales, de viticulture, d'arboriculture ainsi que des zones urbaines et de montagne.

Un **site fixe pérenne** est actif depuis 2021 à Villefranche-sur-Saône, site de fond urbain de référence sous influence viticole. En 2025, parmi les 72 substances actives analysées, 20 molécules ont été détectées. Il s'agit majoritairement d'herbicides, notamment la pendiméthaline (retrouvée dans 42 % des prélèvements) ainsi que le prosulfocarbe, retrouvé dans 19 %. La spiroxamine, un fongicide, a également été identifiée dans 19 % des échantillons.

En mars 2026, Atmo France a lancé **PhytAtmo Dataviz**, première datavisualisation nationale des pesticides dans l'air, avec les données 2022-2023. Atmo sensibilise également les futurs professionnels agricoles via le projet **AirPhytness** en lycées agricoles.



Retrouvez les données et la datavisualisation :

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/atmo-france-lance-sa-carte-des-pesticides-dans-lair-phytatmo-dataviz>



PFAS : PREMIÈRES MESURES DANS L'AIR EN FRANCE

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sont maintenant bien documentées dans les eaux et les sols. Dans l'air, il n'existe ni méthode normée, ni valeur de référence sanitaire pour l'inhalation.

Depuis 2023, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a conduit les **premières mesures quantitatives de PFAS dans l'air en France**, sur deux sites du bassin lyonnais. Sur 38 composés analysés entre novembre 2023 et novembre 2025, les concentrations relevées sont de **25 pg/m³ en moyenne à Lyon Centre**, et de **244 pg/m³ à Pierre-Bénite**, sous influence directe d'industries productrices de fluoropolymères, soit dix fois plus. Ces données alimenteront les travaux en cours sur les valeurs toxicologiques de référence, non encore définies.



Consultez le bilan des premières mesures quantitatives de PFAS en air ambiant en région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/publications/rapport-premiermesures-quantitatives-de-pfas-en-air-ambiant-en-region-auvergne>



PARTICULES ULTRAFINES (PUF) : LA MENACE INVISIBLE

Inférieures à 100 nanomètres, sans réglementation, les PUF pénètrent jusqu'à la circulation sanguine. La directive européenne 2024 introduit l'obligation de leur surveillance sur les supersites et dans des zones où peuvent s'observer de fortes concentrations.

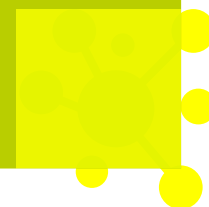
Atmo Auvergne-Rhône-Alpes dispose de **trois mesures actives** en 2025 à Lyon Centre, Lyon Périphérique et Passy, présentant une forte variabilité en fonction de l'exposition aux sources et de la saison.

Pour 2026, Atmo étend la surveillance sur les deux supersites de Grenoble et du Sud de la Drôme.



Retrouvez les résultats en direct sur notre site internet

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/dataviz/mesures-aux-stations>



POTENTIEL OXYDANT : UN INDICATEUR DE RISQUE SANITAIRE DES PARTICULES

Le potentiel oxydant (PO) des particules mesure leur capacité à générer du stress oxydant dans les poumons. La directive européenne 2024 l'intègre comme mesure recommandée sur les supersites.

Atmo participe au projet national **OPUS**, soutenu par l'ADEME pour une durée de 36 mois, aux côtés de cinq partenaires dont l'IGE (Institut des Géosciences de l'Environnement), l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) et AirParif, pour définir les conditions de déploiement de cet indicateur dans la surveillance réglementaire. La station **PredictAir basée à Grenoble**, supersite multi-instruments, intègre déjà cette mesure en région.



En savoir plus sur le Projet OPUS : Etude du potentiel oxydant sur les supersites

[atmo-auvergnerhonealpes.fr/etude/projet-opus-etude-du-potentiel-oxydant-sur-les-super-sites](https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/etude/projet-opus-etude-du-potentiel-oxydant-sur-les-super-sites)



POLLENS : UNE NOUVELLE MISSION OFFICIELLE POUR ATMO

Un arrêté ministériel du 2 mars 2026 confie officiellement aux associations agréées de surveillance de la qualité de l'air la **coordination de la surveillance des pollens** et moisissures dans l'air ambiant. L'enjeu est majeur : 30 % des adultes et 20 % des enfants sont concernés par les allergies aux pollens en France, chiffres en hausse avec le réchauffement climatique.

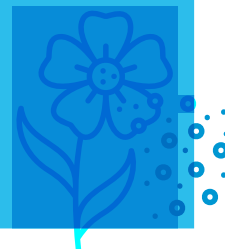
Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est déjà en ordre de marche : **six stations de comptage actives et un indice pollinique prévisionnel** disponible depuis avril 2025 pour six taxons, commune par commune, pour le jour même et les deux jours à venir.

Notre enjeu en 2026 est d'étendre le réseau et de renforcer la diffusion des données régionales.



Actualité récente :

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/les-aasqa-designees-pour-coordonner-la-surveillance-des-pollens>



DES NUISANCES QUI AFFECTENT LE QUOTIDIEN

La qualité de l'air ne se résume pas aux seuls dépassements réglementaires. Odeurs, fumées, retombées de poussières et brûlage à l'air libre constituent des **préoccupations croissantes pour les habitants et les territoires**.

Ces nuisances, souvent très localisées, dégradent la qualité de vie et alimentent des tensions locales. Elles interrogent également les effets cumulés entre pollution de l'air, chaleur urbaine, bruit ou manque de végétation.

Pour mieux objectiver ces situations, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes développe plusieurs outils dédiés, comme Signal'air pour les signalements de nuisances par les citoyens.



Découvrir la plateforme Signal'air

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/signalair-surveillance-des-odeurs-et-nuisances-visuelles>



4

PAROLES DES TERRITOIRES : VOS CORRESPONDANTS ATMO SUR LE TERRAIN

Au plus près des réalités locales, les cinq correspondants territoriaux d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes constituent le lien indispensable entre l'observatoire et les acteurs de chaque grand bassin de vie de la région. **Ils partagent ici leur regard sur les enjeux propres à leur territoire.**



“ Le renouvellement des appareils de chauffage au bois les plus anciens est un enjeu majeur. En effet, les jours froids d'hiver, la dispersion des polluants dans les vallées alpines est plus difficile. Les pics de pollution risquent d'être beaucoup plus présents avec le contexte réglementaire qui devient plus contraignant. Le territoire doit pourtant se montrer exemplaire sur ce sujet avec l'accueil des Jeux Olympiques en 2030. ”

Guillaume BRULFERT,
Correspondant territorial Est-Ain / Haute-Savoie / Savoie



“ La prise en compte de la qualité de l'air dans les plans d'aménagement urbain est l'une des clés pour améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur et protéger les publics sensibles souvent les plus exposés aux pollutions. ”

Prisca RAY,
Correspondante territoriale Sud-Isère



“ La qualité de l'air en centre urbain dense, notamment à proximité des grandes infrastructures routières, est une question de justice sociale autant que de santé publique, et les enjeux de mobilité doivent ainsi tous nous mobiliser pour pouvoir respecter la réglementation relative aux concentrations de dioxyde d'azote. ”

Raphaël DESFONTAINES,
Correspondant territorial Ouest-Ain / Rhône / Nord-Isère



“ La forte dépendance à la voiture pour les déplacements du quotidien, tout particulièrement dans les milieux ruraux, renforce la nécessité de combiner les mobilités alternatives et de soutenir le renouvellement du parc automobile pour diminuer efficacement les émissions de gaz à effet de serre et de polluants à effet sanitaire. Très présent dans les foyers ruraux et renforcé par les chaufferies collectives, le chauffage au bois constitue un autre levier structurant de la transition, à l’intersection de la qualité de l’air, de la gestion durable de la ressource forestière et de l’adaptation au climat de demain. ”

Lise MISSIAEN,
Correspondante territoriale Auvergne et Loire



“ En Drôme et en Ardèche, l’ozone est un enjeu majeur pour la santé humaine mais aussi pour celle des écosystèmes, avec des impacts pouvant être importants sur les secteurs agricoles et sylvicoles. Malgré les progrès mesurés pour les particules et les oxydes d’azote, avec la nouvelle directive, il y a un risque de non-respect de la réglementation. Les actions de réduction des émissions de polluants déjà engagées par les acteurs du territoire sont par conséquent à amplifier. ”

Nicolas VIGIER,
Correspondant territorial Drôme / Ardèche

UN MERCI POUR LE RELAIS DE L’INDICE ATMO ET UNE INVITATION À RELAYER L’INFORMATION POLLENS

Chaque jour, des millions d’habitants d’Auvergne-Rhône-Alpes accèdent à l’information qualité de l’air grâce aux médias et partenaires qui la relaient. Un grand merci aux éditions de presse locales et à l’ensemble des rédactions partenaires.

Merci aussi à **France 3 Auvergne-Rhône-Alpes**, partenaire depuis 2022, qui met à l’antenne les voix d’Atmo chaque soir. La qualité de l’air du lendemain est diffusée à 300 000 téléspectateurs, avec un commentaire audio de 17 secondes enregistré directement par l’équipe de prévision d’Atmo, diffusé vers 19h20 juste après la météo.

Merci à la **Caisse d’Épargne Rhône-Alpes**, à **Grenoble-Alpes Métropole** et à la **Régie du Téléphérique Bastille** pour les mises en lumière de la **Bastille à Grenoble** et de la **tour Incity à Lyon** aux couleurs de l’indice ATMO du jour, au **SMMAG**, au **SYTRAL** et à **Annemasse Agglomération** qui diffusent cette information dans les réseaux de transports en commun et à tous les élus qui relaient l’information sur leur site web et dans l’espace public.



Et maintenant, les pollens.

Depuis avril 2025, Atmo propose également un **indice pollinique prévisionnel** (6 taxons, commune par commune, 3 jours de prévision) disponible via une carte interactive, sur le site d’Atmo et dans l’application AirToGo. Cette information est désormais disponible sous forme de widget directement exportable sur d’autres sites Web ou sur l’**API d’Atmo**, pour étoffer vos magazines, éditions ou supports de communication.



Indice pollinique en carte commune par commune :

pollen.atmo-auvergnerhonealpes.fr/pollen

Widget Air et/ou Pollens :

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/service/widget-qualite-de-lair-et-pollens-auvergnerhone-alpes>

Toutes les modalités de diffusion :

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/je-diffuse-les-indices-atmo-et-pollens>

À propos d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Organisme indépendant et transparent pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes. Agréé par le Ministère de la Transition écologique, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes s'appuie sur près de 50 années d'expertise et un ancrage territorial fort grâce à ses 6 comités territoriaux et l'implication de plus de 270 adhérents. Atmo soutient les décideurs locaux pour mettre en place et évaluer des stratégies d'amélioration de la qualité de l'air, et accompagne depuis plusieurs années les changements de comportements en faveur de la qualité de l'air et du climat.

CONTACT PRESSE

Léa Villot , Agence Giesbert & Mandin pour Atmo Auvergne-Rhône-Alpes
l.villot@giesbert-mandin.fr | 06 89 89 17 96

